



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 367 - DECEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## **Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur**

### **Agence Régionale de Santé (ARS)**

Décision N °2014352-0018 - DECISION TARIFAIRE N ° 2014/0039 PORTANT  
MODIFICATION  
DU PRIX DE JOURNÉE POUR L'ANNÉE 2014 DU CRP LA ROUGUIERE -  
ANNULE ET REMPLACE LA ..... 1  
DECISION N ° 1804 DU 12 NOVEMBRE 2014

## **Les autres Directions Régionales**

### **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Autre N °2014245-0015 - délégation de signature ..... 5





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Décision n ° 2014352-0018**

**signé par  
Autre signataire**

**le 18 Décembre 2014**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Agence Régionale de Santé (ARS)  
Délégation Territoriale des Bouches- du- Rhône**

DECISION TARIFAIRE N ° 2014/0039  
PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE  
JOURNÉE POUR L'ANNÉE 2014 DU CRP  
LA ROUGUIERE - ANNULE ET  
REMPLECE LA DECISION N ° 1804 DU 12  
NOVEMBRE 2014

DECISION TARIFAIRE N° 2014/0039 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE  
JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 DU  
CENTRE DE REEDUCATION LA ROUGUIERE – 130784663  
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 1804 DU 12 NOVEMBRE 2014

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de BOUCHES-DU-RHONE en date du 17/01/2014 ;

VU l'arrêté en date du 03/11/1949 autorisant la création de la structure CRP dénommée CTRE DE REEDUCATION LA ROUGUIERE (130784663) sise 101, BD DES LIBERATEURS, 13367, MARSEILLE 11EME et gérée par l'entité ASSOCIATION FORMATION & METIER (130001746) ;

VU la décision tarifaire modificative n°1804 en date du 12/11/2014 portant modification du prix de journée pour l'année 2014 de la structure dénommée CTRE DE REEDUCATION LA ROUGUIERE - 130784663

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée CTRE DE REEDUCATION LA ROUGUIERE (130784663) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	520 614.99
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 818 157.21
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	402 028.00
	- dont CNR	7 500.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	2 740 800.20
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	2 430 018.38
	- dont CNR	7 500.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	110 361.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	9 599.00
	Reprise d'excédents	190 821.82
	TOTAL Recettes	2 740 800.20

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €.

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2014 , la tarification des prestations de la structure dénommée CTRE DE REEDUCATION LA ROUGUIERE (130784663) s'établit désormais comme suit, à compter du 01/12/2014 ;

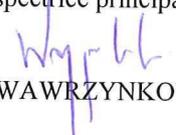
MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	100.80
Semi internat	80.32
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture BOUCHES-DU-RHONE.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOCIATION FORMATION & METIER» (130001746) et à la structure dénommée CTRE DE REEDUCATION LA ROUGUIERE (130784663).

FAIT A MARSEILLE, LE **18 DEC. 2014**

Pour le Directeur général de l'ARS,  
et par délégation,  
Pour la déléguée territoriale des Bouches du Rhône,  
et par délégation,

L'inspectrice principale

  
Isabelle WAWRZYNKOWSKI



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

**Autre n °2014245-0015**

**signé par  
Autre signataire**

**le 02 Septembre 2014**

**Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arles, le 01/09/2014

RECETTE DES FINANCES D'ARLES

"LES JARDINS DES ALYSCAMPS"

3, AVENUE VICTOR HUGO

13637 ARLES

☎ : 04.90.18.80.80

📠 : 04.90.18.80.63

## DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné Jean-Luc BOULEAU , Administrateur des Finances Publiques territorial, chargé de la Recette des Finances d'Arles.

Vu l'Article 16 du décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 03/04/2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2014 portant nomination de M.Jean-Luc Bouleau , Administrateur des Finances Publiques en qualité de comptable chargé de la Recette des Finances d'Arles.

### Décide de donner délégation générale à :

Mme Valentin Fabienne, inspecteur des Finances Publiques, fondée de pouvoir

Mme De La Rosa Rosiane, inspecteur des Finances Publiques, adjointe en charge du SPL

Mme Delorme Christina, inspecteur des Finances Publiques, adjointe en charge du Recouvrement.

Elles reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

**Décide de donner délégation spéciale à :**

M.Hervé Joanny, contrôleur principal des Finances Publiques,

reçoit,

- avec faculté d'agir séparément pour pouvoir signer les actes de gestion courants se rapportant aux affaires relevant du service SPL, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement simultané de ma part et de Mme De La Rosa

M. Philippe Valentin, contrôleur principal des Finances Publiques,

reçoit,

- avec faculté d'agir séparément pour pouvoir signer les actes de gestion courants se rapportant aux affaires relevant du service Recouvrement, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement simultané de ma part et de Mme Delorme

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Arles, le 2 septembre 2014

l'Administrateur des Finances Publiques  
chargé de la Recette des Finances d'Arles

**Signé Jean-Luc Bouleau**